



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale  
de la cohésion sociale

Nice, le

29 NOV. 2018

Service Direction

Compte-rendu du comité local d'aide aux victimes (CLAV) du 5 octobre 2018.

Le préfet remercie les membres du comité pour leur assiduité et souhaite la bienvenue à Mme Elisabeth PELSEZ, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes.

Il passe en revue l'ordre du jour et donne la parole à M. Jean-Michel PRETRE, procureur de la République près le TGI de Nice, coprésident.

Le procureur de la République, souligne le caractère essentiel des réunions de ce comité. Il rappelle que si depuis la création des comités locaux de suivi des victimes (CLSV), le centrage sur la prise en charge des victimes de l'attentat de Nice était nécessaire, il est important d'ouvrir les discussions sur la prise en charge des victimes d'autres infractions.

En outre la richesse des dispositifs d'aide aux victimes spécialisées dans le département doit permettre l'élaboration d'un schéma départemental d'aide aux victimes qui soit cohérent avec le schéma local de sécurité de la ville de Nice.

Mme PELSEZ revient sur les avancées notables réalisées au sein de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) conformément au plan interministériel annoncé par le Premier ministre le 10 novembre 2017 :

- 1) la mise à jour du guide victimes en concertation avec les associations (avec un volet sur le retour à l'emploi) ;
- 2) la création d'un vivier de coordonnateurs mobilisables en cas d'accident collectifs ;
- 3) la création du juge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT) ;
- 4) les conclusions du rapport du comité mémoriel rendu le 7 septembre 2018 à Mme la garde des Sceaux.

Sur le sujet des coordonnateurs, Mme PELSEZ apporte quelques éclairages et explique qu'ils seront l'interface entre les victimes et les assureurs, notamment dans le cadre de la négociation d'un accord cadre. Le préfet attire l'attention de la déléguée sur la nécessité de bien cantonner le coordonnateur au champ assurantiel.

**1/Point de situation sur l'activité de l'espace d'information et d'accompagnement des victimes;**

Mme Véronique BRACCO, directrice générale de l'association Montjoye, indique qu'une réunion entre M. Hervé DEMAI, directeur départemental de la cohésion sociale, M. Michel SASTRE, magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit, l'association française des victimes du terrorisme (AFVT) et l'association Montjoye, a permis d'évoquer la configuration future de l'espace d'information et d'accompagnement (EIA) des victimes. Celui-ci sera donc transféré dans les locaux de l'association Montjoye au sis 29 rue Pastorelli à compter de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2019.

Sur la localisation des nouveaux bureaux de l'AFVT, la question est posée à Mme Catherine CHAVEPEYRE, conseillère municipale déléguée à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes qui assure qu'une solution sera trouvée très prochainement de manière à pouvoir accueillir l'AFVT au sein de la maison d'accueil des victimes (MAV) de la ville de Nice.

Mme Samira ADDA, chef de service de l'EIA présente un bilan chiffré de l'activité de l'espace.

-Dans le département, l'espace d'information et d'accompagnement (EIA) des victimes a reçu 2120 personnes depuis le 14 juillet 2016 et assuré 17 762 entretiens.

-En septembre 2018, l'espace a tenu 279 entretiens (*contre 389 en août 2018, 522 en juillet 2018 et 456 en juin 2018*) dont 143 à dominante juridique.

Le besoin d'accompagnement juridique reste toujours très fort et la question du traitement judiciaire de l'affaire prégnante.

-80 personnes bénéficient d'un suivi psychologique au sein de l'EIA dont 28 depuis plus d'un an.

À ce sujet, Mme ADDA soulève la question du suivi des enfants ; elle précise que l'EIA est tout à fait disposé à accueillir des enfants.

-Le groupe de parole a bien fonctionné il est donc question de poursuivre ce dispositif.

-Sur l'accompagnement social assuré par l'EIA, 187 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans des démarches sociales (*demandes d'aides financières, de logement etc.*)

-S'agissant de l'accompagnement au regard de l'emploi, 37 personnes ont pu bénéficier d'un RDV et/ou d'un suivi au sein de l'espace depuis la mise en place des permanences assurées par l'agence Pôle Emploi de Nice Ouest.

Sur la question du relogement des victimes, le préfet insiste sur la nécessité d'accompagner les victimes directes et leurs aidants, et en appelle à la mobilisation de tous les bailleurs sociaux.

*(Pour rappel, et sur les situations signalées auprès de la DDCS notamment par les associations d'aide aux victimes, les associations de victimes, le CCAS de la ville de Nice, 32 relogements ont été assurés depuis l'attentat du 14 juillet 2016. Sur ces 32 relogements, 26 relèvent du contingent préfectoral, 4 du contingent communal de la ville de Nice et 2 du bailleur social Côte d'azur habitat.)*

La DDCS fera rapidement un point avec les associations sur l'ensemble des situations signalées depuis l'année 2017.

## **2/Point de situation sur l'activité des différentes associations d'aide aux victimes et de victimes ;**

### L'association française des victimes du terrorisme (AFVT)

M. Guillaume DENOIX-DE-SAINT-MARC, directeur général de l'association l'AFVT indique accompagner 374 « victimes » dont 12 personnes décédées, 43 ayants-droit, 31 blessées et 264 témoins ou rescapés. Enfin, l'AFVT indique avoir reçu 688 personnes depuis l'attentat.

Le rythme de travail reste soutenu, avec environ 35 entretiens par mois. L'AFVT confirme le recrutement d'une psychologue à temps plein.

Sur les actions menées par l'AFVT, le directeur général revient sur les projets Mimosa, Papillon et Phoenix organisés par l'association. Un projet Mimosa est prévu du 29 octobre au 2 novembre 2018.

En outre, il est indiqué que trois actions de sensibilisation ont été menées dans trois lycées du département. (*Vauban, Parc Impérial, et Menton*).

Enfin, M. DENOIX-DE-SAINT-MARC annonce que le 8<sup>e</sup> congrès international des victimes du terrorisme se tiendra à Nice fin 2019.

### La fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) :

Au 29 septembre 2018, la fédération indique suivre 76 familles endeuillées (contact direct ou via le consulat pour les victimes étrangères), soit 388 personnes.

Par ailleurs, la FENVAC accompagne 1 105 personnes (+7 depuis juin 2018) comprenant les blessées physiques ainsi que les personnes rescapées présentant un traumatisme psychologique.

La FENVAC assure donc toujours, à distance, le suivi des victimes de l'attentat de Nice, mais oriente les demandes de nature sociale vers l'EIA.

L'association Mémorial des Anges :

La présidente de l'association, Mme Anne MURRIS revient sur les conclusions du rapport du comité mémoriel et notamment sur la question de la création d'un musée mémoriel, qui pourrait être localisé dans la capitale. Selon Mme MURRIS, le projet de création d'un musée mémoriel, initialement le projet des victimes elles-mêmes, est devenu un projet « politique ». Elle déplore une perte de sens du message que souhaitent faire passer les victimes niçoises, après l'attentat perpétré à Nice le 14 juillet 2016, et rappelle que la localisation de la ville de Nice est pertinente au regard de sa proximité avec la Méditerranée et les pays particulièrement concernés par le terrorisme.

Le préfet rappelle que Paris a été le théâtre d'attentats abominables, et bien qu'il ne faille pas comparer, il convient de ne pas l'oublier non plus.

Le préfet salue un projet porté avec élégance et sincérité par Mme MURRIS et rappelle que la décision d'implanter un musée mémoriel à Paris n'a pas encore été prise par le président de la République. Il convient de faire confiance au gouvernement et de laisser le temps de la maturation de cette décision.

En outre, la venue de M. Emmanuel MACRON lors du 1<sup>er</sup> hommage municipal rendu aux victimes de l'attentat de Nice le 14 juillet 2017, la venue de M. Edouard PHILIPPE lors de l'hommage du 14 juillet 2018 et enfin la présence systématique de Mme Elisabeth PELSEZ, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, à tous les comités locaux d'aide aux victimes de l'attentat de Nice, dénote de l'importance et de l'attention qu'il est porté à la prise en charge des victimes de l'attentat de Nice.

À son tour, Mme PELSEZ salue la force de conviction, la sincérité et l'authenticité du message porté par Mme MURRIS. Elle évoque la rencontre de Mme MURRIS avec la garde des Sceaux, ministre de la justice et le président de la République le 19 septembre 2018 aux Invalides pour l'hommage national rendu aux victimes du terrorisme, pendant laquelle elle a pu faire part de sa colère et de sa tristesse, sentiments qui ont assurément été entendus.

Mme PELSEZ rappelle que la création d'un comité mémoriel était le souhait du président de la République et que ses travaux ont abouti à la formulation de 14 propositions parmi lesquelles la création d'un musée mémoriel. Le président n'a pas souhaité imposer de feuille de route. Il a choisi de laisser une totale liberté au comité, qui a nourri sa réflexion de nombreuses auditions d'experts dans des champs très variés. (*la philosophie, la sociologie, l'éducation, la justice, les associations de victimes etc.*). Ce projet est donc un projet global qui aurait vocation à honorer la mémoire de toutes les victimes du terrorisme y compris des victimes d'attentats perpétrés à l'étranger. Il n'y a pas qu'un terrorisme. Depuis les années 70 il y a plusieurs terrorismes. Tous ces éléments ont été pris en compte par le comité et le président n'a effectivement pas pris sa décision il a accueilli cette proposition et demandé qu'un travail de préfiguration s'engage avec les associations de victimes pour mener à bien ce projet.

Au sujet du musée mémoriel, le directeur général de l'AFVT tient à préciser que l'AFVT soutient le projet d'implantation du musée mémoriel à Nice.

La FENVAC indique avoir sondé ses adhérents et penche davantage pour une implantation du musée dans la capitale, mais assure qu'elle soutiendra naturellement toutes les initiatives locales.

L'association Promenade des Anges :

L'association indique que la principale interrogation des adhérents concerne la prochaine réunion des parties civiles et demande si une réponse peut être apportée.

Le préfet donne la parole à Mme Anne RIVIERE, cheffe du bureau de l'aide aux victimes au SADJAV qui indique qu'une date et un lieu ont été arrêtés. La prochaine réunion se tiendrait le 20 novembre à Acropolis.

Le préfet assure qu'il mettra tout en œuvre pour réserver un accueil digne aux victimes constituées parties civiles et assurer la sécurité du site.

Le préfet demande que la proposition d'un amphithéâtre sur le site de Valrose soit privilégiée.

Sur la restitution des objets perdus, M. PRADAL, premier adjoint au maire de Nice, confirme qu'il existe des objets récupérés dans la nuit du 14 juillet 2016 qui ont été stockés depuis lors. Il s'agira maintenant d'organiser

la restitution et de veiller à l'accompagner d'un soutien psychologique. Mme ADDA, chef de service de l'EIA propose de mettre en place une procédure similaire à celle mise en place pour la récupération des scellés.

### **3/État d'avancement de l'indemnisation des victimes par le fonds de garantie des victimes du terrorisme et autres infractions (FGTI) ;**

Au 1er octobre 2018, l'état de la prise en charge par le FGTI est le suivant :

-2 215 victimes ont donné lieu à une prise en charge indemnitaire : 547 victimes décédées et leurs proches, 257 victimes blessées physiques et leurs proches et 1 411 victimes blessées psychiques.

-Le FGTI a réglé près de 43 millions d'euros aux victimes.

Les règlements sont constitués principalement d'indemnités provisionnelles versées aux victimes.

-223 nouvelles demandes ont été enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elles émanent majoritairement de personnes qui se trouvaient en périphérie de la zone d'exposition au danger et dont la prise en charge dépend notamment des certificats médicaux produits.

-928 demandes ont fait l'objet d'un rejet.

Ces demandes émanaient de personnes n'étant pas présentes dans le périmètre d'indemnisation défini par le conseil d'administration du FGTI en accord avec l'État.

-580 victimes ont fait l'objet d'une expertise médicale.

Enfin, dans un souci de qualité de service aux victimes, afin de pouvoir conduire les expertises au plus près du domicile des victimes, le FGTI précise qu'il s'est organisé pour pouvoir réaliser les expertises à Nice, dans des locaux loués à cet effet en début d'année. Le réseau de médecins psychiatres du FGTI a été renforcé, 10 experts psychiatres dont 3 pédopsychiatres étant venus en renfort des 2 experts niçois.

Il est indiqué un manque de médecins conseil sur le département des Alpes-Maritimes. Le préfet demande au délégué territorial de l'ARS de saisir le président de conseil de l'ordre des médecins pour attirer son attention sur cette problématique et y remédier.

Mme MARTINAUX, adjointe au maire de Nice déléguée aux affaires sociales, au logement et au handicap, attire l'attention du FGTI sur la prise en charge indemnitaire des primo-intervenants (*soignants, forces de l'ordre*). Le préfet exprime ses réserves sur cette proposition.

### **4/Information relative au projet du centre national de ressources et de résilience ;**

M. Philippe PRADAL, président de la Fondation Lenval, M. Arnaud POUILLARD directeur de la Fondation, ainsi que le professeur ASKENAZY chef de service en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et M. GUERIN, adjoint au maire en charge de la santé présentent le projet de candidature partenariale avec le CHU de Nice et l'université de Nice Sophia-Antipolis pour accueillir le centre national de ressources et de résilience(CNRR).

Mme PELSEZ précise que le choix des 10 unités spécialisées dans le traitement du psycho traumatisme dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ARS sera annoncé à la mi octobre. Le lieu d'accueil retenu parmi ces 10 centres pour accueillir le CNRR sera choisi par un jury souverain, lui, annoncé fin octobre 2018.

### **5/Lancement des travaux en vue de l'élaboration d'un schéma départemental d'aide aux victimes.**

Sur ce sujet la parole est donnée au procureur de la République de Nice, qui rappelle combien l'exercice est important dans un département où l'aide aux victimes est très développée et diversifiée. Ce schéma permettra d'assurer la structuration et la coordination de nos forces.

Sur la méthode, il conviendra d'organiser une rencontre entre les référents « aide aux victimes » des parquets (Nice et Grasse) et de la DDCS, ainsi que le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit (MDPAD), M. Michel SASTRE, présent lors du CLAV, qui a la connaissance fine du tissu associatif actif dans l'aide aux victimes sur le territoire.

M. SASTRE confirme qu'il existe un tissu associatif très important dans le département qu'il nous faut connaître, s'agissant de l'accompagnement des victimes de toutes les infractions pénales. La première étape consistera en un état des lieux de l'existant parce qu'il convient de partir de la réalité de notre territoire.

M. Hervé DEMAI, directeur départemental de la cohésion sociale, conclut en indiquant qu'il s'agira de capitaliser l'expérience niçoise sur la prise en charge des victimes d'attentats mais aussi d'ouvrir la réflexion sur les autres champs et de proposer une politique d'aide aux victimes cohérente dans le département. Des groupes de travail seront ainsi mis en place par thématiques et en fonction des spécificités de notre territoire.

La prochaine réunion du comité local d'aide aux victimes permettra d'évoquer l'avancée des travaux.

Le procureur de la République de Nice

A blue ink signature of Jean-Michel Pretre, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Jean-Michel PRETRE

Le préfet

A blue ink signature of Georges-François Leclerc, featuring a cursive 'G' followed by several loops and a horizontal stroke.

Georges-François LECLERC

